



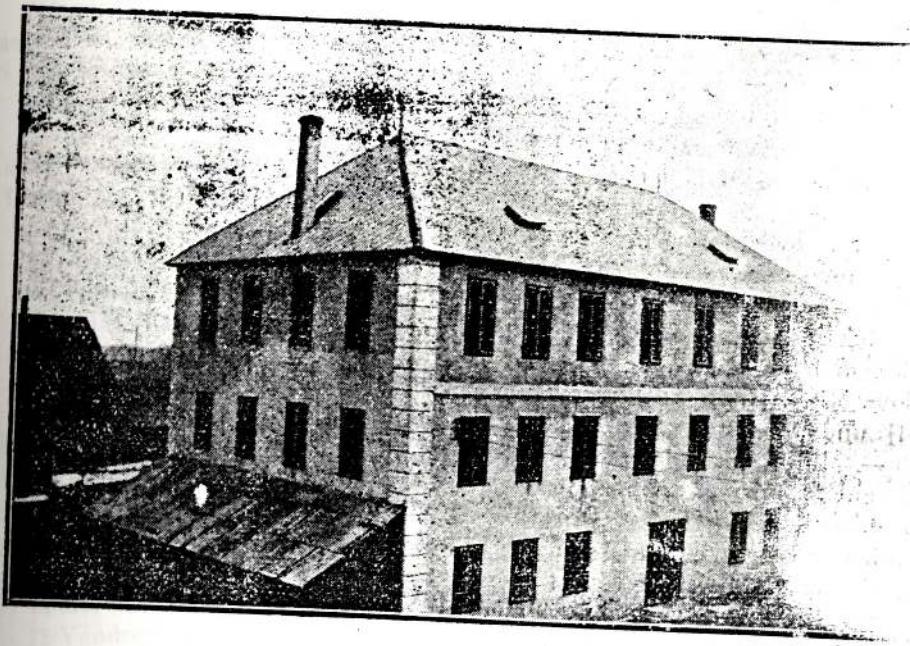
ILES ST PIERRE ET MIQUELON

LE FOYER PAROISSIA

BULLETIN MENSUEL

AVRIL 1951

(28^e année.— No)



Ecole Ste Croisine.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements : } St Pierre : 50 f. ; France : 75 f
} Canada: 100 f. ; Etranger : 120 f



Calendrier du Mois de Mai 1951

N. B.— Pendant ce mois, l'exercice du mois de Marie aura lieu **tous les soirs** à 6 h. excepté les dimanches et les jours où il y a un office paroissial à 8 h.

1 Mardi.— Saints Philippe et Jacques, apôtres.

2 Mercredi.— St Athanase.— A 5 h. confessions pour la fête de l'Ascenceion qui est le dernier jour pour faire ses Pâques, et pour le 1er vendredi du mois. Il n'y aura pas de confessions le jeudi.

3 Jeudi.— Fête de l'Ascension.— Offices comme les dimanches.

4 Vendredi.— Découverte de la Sainte Croix.— 1^{er} du mois — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir, à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.

5 Samedi.— St Pie V, pape.

6 Dimanche.— Dans l'Octave de l'Ascension.— A la messe de 7 h. 30, Première Communion des petits enfants arrivés à l'âge de 7 ans.

fants.

7 Lundi.— St Stanislas.

8 Mardi.— St Michel, archange.— A 7 h. messe du Tiers-Ordre.

9 Mercredi.— St Grégoire de Nazianze.

10 Jeudi.— Octave de l'Ascension.

12 Samedi.— Vigile de la Pentecôte, jeûne et abstinence.— A 7 h. 30, Prophéties, bénédiction des fonts, baptismaux, messe basse.

13 Dimanche — PENTECOTE.— FÊTE NATIONALE de Ste JEANNE d'ARC.

A 10 h., Messe Pontificale. Pas de messe d'enfants.— A 2 h. ½, Vêpres, Salut.

14 Lundi.— Lundi de la Pentecôte.— Messes à 6 h., 7 h. 30 et Grand'Messe à 10 h.— Après la Grand'Messe, réunion à la chapele du St Esprit des personnes

qui veulent bien s'occuper des reposoirs de la Fête-Dieu.— A 6 h.. Mois de Marie.

16 Mercredi.— Quatre-Temps, jeûne et abstinence.

18 Vendredi.— Quatre-Temps, jeûne et abstinence.

19 Samedi.— Quatre-Temps, jeûne et abstinence.

20 Dimanche.— Fête de la T. S. Trinité.— A 7 h. 30, messe de la Communion Solennelle.— 10 h., Grand'Messe, Confirmation.— 2 h. 30, Vêpres, Rénovation des vœux du baptême.— Consécration à la Ste Vierge, Salut.

21 Lundi.— 8 h., messe d'Action de Grâces des enfants de la communion.

24 Jeudi.— Fête du T. S. Sacrement.

27 Dimanche.— Solennité de la Fête-Dieu.— A 10 h., messe suivie de la procession du T. S. Sacrement (grand parcours).— Pas de Vêpres, l'après midi

Les familles Leroux et Coste remercient les personnes qui

leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Leur remerciement : 100 francs

Leur remerciement : 50 francs

Leur remerciement : 25 francs



Aêtes Paroissiaux

DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1951

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise.

Le 18 mars, LAMBERT Colette-Anne-Marie ; Parrain : Georges Bernard ; Marraine : Alphonsine Châtel. — Le 25, DUBOURG Jeanne-Louise ; Parrain : Jean-Baptiste Delépine ; Marraine : Pauline. — Le 26, DANIELLE-Josèphe ; Parrain : Antoine Dodeman ; Marraine : Andréa Plaa. — Le 27, PANNIER Jean-Guy ; Parrain : Georges. — Le 28, Véronique : Parraine : Gabrielle Lambert. — POIRIER Odette-Louis ; Parrain : Poirier ; Marraine : Marie Fauvel. — Le 1er avril, LAFITTE André ; Parrain : Emile ; Parrain : Fernand Lafitte ; Parrain : Emilienne. — LAFITTE-DOMÉRO-ALBISTUR Murielle-Paule ; Parrain : Louis Albistur ; Marraine : Marie Téletchéa. — BONNIEUL Roger-Marcel ; Parrain : Jean Cusick ; Marraine : Armandine Ledu. — Le 3, DESDOUETS Chantal-Jeannine ; Parrain : Joseph Riou ; Marraine : Marie-Josèphe Follet. — Le 8, POIRIER Jean-Paul ; Parrain : Paul Audouze ; Marraine : Emilienne De Arburn. — HACALA Raymonde-Madeleine ; Parrain : Maurice Abraham ; Marraine : Louise Hacala. — Le 14, PATUREL Blandine-Christiane ; Parrain : Henri Farvacque ; Marraine : Marie Nicolas. — Le 15, LAFITTE Roger-Joseph ; Parrain : Raymond Laffite ; Marraine : Marie Tillard. — LAFITTE Josette-Emilie ; Parrain : Georges Hauran ; Marraine : Paulette Cambrai.

MARIAGE — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement.

Le 7 avril, PETIPAS Ernest et BRY Marietta.

SEPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne.

Le 21 février, MARTEL Marie, née Laudrigan, 75 ans. — Le 26, Auguste JANVIER, 60 ans.

Le 17 mars, Ernestine DISNARD née Borthaire, 59 ans. — Le 22, Marie-Léontine POIRIER, 80 ans. — Le 14, Azeline SORGNIAR, née Hauzé, 76 ans. — Le 28, François BROQUEVILLE-BRIAND, 59 ans. — Le 17 avril, Marie-Augustine LEROUX, née Coste, 68 ans.

LEÇONS de PIANO

S'adresser à Mademoiselle Madeleine GLOANEC



Pour suivre la vie de l'Eglise

Le Missel

Le Missel, c'est le livre de la Messe. Des chrétiens se plaignent parfois de ne rien comprendre à ce qui se passe à l'autel. Quand ils viennent à l'église le dimanche, pour accomplir leur devoir, ils s'y ennient, ou bien s'il s'occupent à prier, ils le font chacun de leur côté, à leur manière. L'idée ne leur vient pas qu'il s'agit là d'un acte collectif, auquel ils sont invités à prendre une part active, avec le prêtre qui l'accomplice, et qu'ils peuvent en s'y unissant rendre gloire à Dieu et en retirer pour eux-mêmes un très grand profit.

Pourtant le Missel, dont le prêtre se sert à l'autel, n'est pas un livre secret, tous les assistants peuvent aussi l'avoir en mains. Il en existe d'excellents, avec la traduction française des textes latins. Et il suffit de s'en servir pour découvrir sa richesse de fond et sa variété de forme.

Voici d'abord une partie fixe qu'on appelle l'Ordinaire de la Messe. Elle contient, en particulier, la partie centrale de la Messe, et nous révèle aussitôt qu'il ne s'agit pas d'un exercice de piété comme les autres, d'une prière au St Sacrement par exemple, mais d'un véritable sacrifice offert à Dieu, par la communauté chrétienne. Toutes les prières qui la composent s'adressent au Père Tout-Puissant qui règne dans les cieux. Nous sommes en sa présence et nous voulons Lui présenter un hommage digne de Lui. Toutes les prières sont au pluriel. Le prêtre ne dit pas : « je vous offre » mais avec les fidèles qu'il associe à sa prière, il dit « nous vous offrons » et pour que ceux-ci s'unissent à lui, il se tournent vers eux en leur disant : « Priez, mes frères, afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre soit agréable au Dieu Tout-Puissant ». Si nous n'avions à présenter à Dieu que ce petit morceau de pain et ces quelques gouttes de vin versées dans le calice, notre offrande serait d'une affligeante pauvreté. Mais voici que soudain, elle se transforme en une offrande d'une incomparable valeur. Le prêtre a rédit les paroles que Jésus prononça sur le pain et le vin à la dernière Cène : « Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang ». Sur l'autel, devant Dieu, se tient vivant le Christ Jésus Lui-même, renouvelant au milieu de nous le sacrifice rédempteur du Calvaire, le sacrifice qui rend à Dieu, de la part de l'humanité tout entière, en la personne de son Fils immolé, l'hommage suprême d'une obéissance totale et d'un amour sans bornes. Ce n'est pas



seulement avec le prêtre c'est avec le Christ que nous prions pour l'Église universelle, pour les vivants et pour les défunts, et que peut jaillir de nos coeurs la prière que le Sauveur a prononcée le premier et qui prend ici tout son sens ; « Notre Père qui êtes aux cieux ». Après quoi le prêtre, par la Communion, s'unit à la divine victime en mangeant et buvant, comme Jésus l'avait prescrit à ses apôtres, le Corps et le Sang du Seigneur. Et tous les fidèles qui le veulent peuvent de même s'en nourrir.

L'Église conserve, comme le plus précieux trésor, le pouvoir qu'elle a reçu de renouveler sans cesse le plus grand acte religieux de l'histoire, l'offrande que le Fils de Dieu a faite de sa vie à son Père pour nous tous. Elle en use partout pour nous permettre d'y être présents, de nous y associer et d'en récueillir les fruits salutaires. Disons la messe, dans notre missel, avec le prêtre et nous donnerons à notre esprit de religion sa plus haute expression.

Mais autour de cette partie centrale communs à toutes les messes, l'Église a introduit dans son Missel la plus riche et la plus intéressante variété. Au cours d'une année, les messes nous font revivre toute l'histoire de notre salut, depuis l'Avent et Noël qui évoque la longue attente et la naissance du Sauveur, le temps de l'Epiphanie et de la Purification qui rappelle son enfance, celui de la Septuagésisme, du Carême et de Pâques qui retracent sa vie publique, sa Passion, sa Résurrection et son Ascension, jusqu'au temps de la Pentecôte et les dimanches qui la suivent, qui représentent l'histoire de l'Église dans l'attente du retour du Christ et de la consommation du règne de Dieu.

Chaque jour aussi les Messes s'inspirent des fêtes des Saints, qui jalonnent notre calendrier et nous offrent l'exemple de ces frères ainés, qui ont su si bien faire fructifier la grâce de leur Baptême.

Au début et à la fin de chaque messe, comme préparation ou comme action de grâce du sacrifice, l'Église a choisi dans la Sainte Écriture les textes les plus beaux, les plus évocateurs de chacun de ces temps ou de ces saints, pour nous les faire lire, à l'Épître ou à l'Évangile, ou pour en tirer des antiennes. Elle y a joint des oraisons qui nous font demander à Dieu les grâces particulières à chaque fête, à chaque saint.

Le Missel contient à la fois le plus belle prière collective de la communauté chrétienne, et le trésor spirituel le plus riche et le plus varié pour le profit personnel de chacun.



Extrait des débats de l'Assemblée Nationale Séance du 5 avril 1951

Nous pensons que cet extrait intéressera nos lecteurs. Nous le publions tel que le donne le Journal Officiel, laissant à chacun le soin d'apprécier.

M. le Président. « chap. 5020.— Subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, 499.120.000 francs. »

La parole est à M. Laurelli.

M. Domique Laurelli. Mesdames, Messieurs, je ne serais pas intervenu dans ce débat à propos du chapitre 5020 si je n'avais été fâcheusement impressionné par la cascade de projets de réduction de la subvention d'équilibre au budget des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Je m'explique.

Au chapitre 5020, il est prévu un crédit de 499.120.000 francs. Ce crédit se décompose comme suit : subvention d'équilibre, 360.120.000 francs ; fonds de compensation, 139 millions de francs.

La subvention dont il s'agit a fait l'objet de quatre projets de réduction. Le premier chiffre, qui résulte de la délibération du conseil général du territoire, était de 421.447.200 francs. Le deuxième chiffre, proposé par l'administration locale, après délibération du conseil général du territoire, était de 388 millions 800.000 francs. Le troisième chiffre, retenu par M. le ministre du budget, est de 360.120.000 francs. C'est ce dernier chiffre qui figure au projet du budget pour l'exercice 1951.

Depuis, est intervenu un quatrième projet de réduction, qui résulte d'une délibération d'un conseil de cabinet tenu le 14 février 1951.

En ajoutant ces divers projets de réduction, nous arrivons à un total de 131 millions de francs, ce qui représente un abattement total de 30 pour cent sur le chiffre découlant de la délibération initiale du conseil général du territoire.

Mesdames, messieurs, j'ai en déjà l'occasion de faire ressortir un détail intéressant. Depuis plusieurs années, le territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon est obligé de solliciter l'aide de la mère-patrie.

Jusqu'en 1925, le budget de ces îles était alimenté en gros par les recettes douanières provenant des boissons alcooliques amputées dans le territoire. À la suite de réclamations de la part du Gouvernement français fut émis un décret qui entrait en vigueur dans le commerce dont il s'agit, qui était parfaitement régulé par la loi française. Bien plus, ce décret est manifestement d'exécution immédiate, ainsi que je l'ai déjà déclaré à la tribune quelques semaines auparavant, à la procédure instituée par le fonds 143 avec 1928 et le régime douanier colonial.



Depuis quelque temps, on conteste à chaque instant la légitimité de la subvention allouée au territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les diverses réductions qui sont l'objet de quatre projets sont très graves pour l'avenir économique de ce territoire et la population ne comprend pas que, dernièrement, un conseil de cabinet ait décidé de proposer au Parlement une réduction de 70 millions de francs de la subvention d'équilibre. Je considère que cette réduction, ajoutée à celles qui sont déjà intervenues, plongera le territoire dans une situation économique très critique.

J'entends encore M. le ministre de la France d'outre-mer déclarer à la commission des territoires d'outre-mer qu'il était très près de nous et qu'il essaierait de défendre autant qu'il le pourrait les intérêts de nos territoires.

En ce qui concerne la proposition de réduction de 70 millions de francs, M. le ministre m'a déclaré qu'il s'agissait d'une opération purement comptable.

Eh bien, s'il s'agit d'une opération purement comptable, la proposition qui a été faite par M. le ministre du budget, avec l'assentiment, sans doute tacite, de M. le ministre de la France d'outre-mer est encore plus grave. Je ne sais dans quelles conditions cette proposition a été faite au conseil de cabinet, mais j'ai sous les yeux le numéro du *Cri de la France* de Paris, du 23 février 1951, et j'y lis à la page 3 :

« Entre Eux.
« Les 25 milliards d'économies d'Edgar Faure ont provoqué un incident symptomatique au cours du conseil de cabinet présidé par Queuille. »

Je respecte le texte,
« En l'absence du chef du Gouvernement, qui ne devait rentrer d'Italie que le lendemain, les ministres M. R. P. Baëon, Montail, Letourneau, Pfimlin, Schneiter et Louvel se sont tous opposés à la plus petite réduction de crédits applicable à leurs départements, tant et si bien que Queuille leur a déclaré : « Si c'est une conspiration, je ne vous en félicite pas ; si c'est un hasard, avouons que le hasard fait parfois bien les choses ! »

« Edgar Faure s'est contenté d'appuyer sur la chanterelle. Il demande au conseil de se prononcer à la majorité et.... » — écoutez bien — socialistes, U. D. S. R., radicaux, indépendants et agraires approuvent le ministre du budget et votent les réductions qu'il a demandées. »

M Charles Benoist. — C'est l'accord parfait.

M. Dominique Laurelli. — Monsieur le ministre de la France d'outre-mer, je vous demande si cette relation correspond à la réalité et si vous



avez approuvé la proposition de M. le ministre du budget tendant à réduire la subvention d'équilibre de Saint-Pierre-et-Miquelon de la somme de 70 millions de francs.

M. Charles Benoist. — Bien sûr, qu'il l'a approuvée !

M. Domiuique Laurelli. — Je disais que la population de ces îles était outrée de voir intervenir, depuis quelques mois, des projets qui vont avoir pour conséquence de réduire de 30 p. 100 le budget de dépenses de ce territoire.

Vous savez que les budgets de nos territoires d'outre-mer font l'objet de délibérations et sont votés par les assemblées représentatives, puis transmis avec des observations par les chefs de territoires. On se demande alors à quoi servent les conseils généraux, les gouverneurs généraux, les gouverneurs, les administrateurs de territoire ! Aussi — et je pèse bien mes mots, je ne veux pas me montrer humoriste — je propose à M. le ministre de la France d'outre-mer de faire supprimer purement et simplement les assemblées représentatives et de faire remplacer les chefs de territoires par des inspecteurs des finances.

L'opinion publique de Saint-Pierre-et-Miquelon est très alarmée. Elle ne comprend pas que des réductions aussi massives soient intervenues, alors qu'elle n'ignore pas qu'on engloutit des sommes fabuleuses dans la sécurité nationale et dans certaines compagnies nationalisées.

Le moment paraît venu, monsieur le ministre, de se pencher sur l'avenir économique du plus vieux territoire d'outre-mer français. Vous avez en ce moment en instance dans votre cabinet un projet tendant à remettre en exploitation le frigorifique de Saint-Pierre-et-Miquelon. (*Mouvements divers.*)

Je vous vois sourire, monsieur le ministre. Je m'excuse d'insister, mais je vous ai déjà posé la question à deux ou trois reprises, la dernière fois le 23 février 1951 et, jusqu'ici, vous ne m'avez fait que des réponses évasives.

J'ai sous les yeux le texte d'un télégramme qui vous a été adressé par le président du conseil général, le maire de Saint-Pierre, le président de la chambre de commerce. Ce télégramme est daté du 31 mars 1951, et je suppose que vous l'avez reçu. Il est ainsi conçu :

« Ministre France d'outre-mer Paris. Population Saint-Pierre-et-Miquelon extrêmement déçue devant nouveau et atermoiements projet frigorifique qui seul a été proposé et a reçilli approbation unanime assemblées locales et larges participations particulières démontrant ainsi désir nous sortir marasme actuel. Vous supplions très respectueusement donner au territoire premier élément son relèvement économique. En cas nouveau refus craignons agitation population qui interprétera nouveau scandale comme preuve existe influence entravant délibérément progrès »



territoire. Pêcheurs en particulier découragés par mauvaise campagne risquent de ne pas armer au printemps s'ils n'ont pas l'assurance réalisation prochaine projet frigorifique. Nous sommes confiants que vous ne retirerez pas votre accord donné à ce projet et nous vous en remercions. Hommage respectueux président conseil général, maire Saint-Pierre, président chambre de commerce. »

Lors de sa prise de commandement, le gouverneur Alaniou, que vous venez de nommer dans ce territoire, déclarait dans une allocution radiodiffusée :

« Malgré les difficultés actuelles, l'archipel peut envisager sans crainte l'avenir, car il dispose, avant tout, d'un bien inestimable : sa population robuste, tenace, ordonnée, en constant accroissement. Et puis la situation géographique de vos îles, à proximité de la région des grands lacs, constitue une base idéale pour l'industrie de la pêche qui, malgré tous les déboires, reste la vocation essentielle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Enfin, aux portes de cette ville, s'élève un bâtiment remarquable que vous connaissez bien et dans la pleine utilisation doit ranimer l'activité économique en apportant au pays un renouveau de prospérité. Mais il ne faut plus qu'on puisse dire que Saint-Pierre est un champ d'expérience, qui ne sert qu'à des entreprises manquées. »

Par ailleurs, M. Henri Morazé, premier vice-président du conseil général du territoire, dans le discours prononcé le 29 mars 1951 à l'occasion de l'ouverture de la première session ordinaire de cette haute assemblée, déclarait ceci :

« Les îles Saint-Pierre-et-Miquelon demeurent une zone privilégiée pour la pêche. La morue a beau subir l'attraction des eaux plus froides du Groenland, elle ne fuira pas demain encore les bancs de Terre-Neuve. Séchapperaient-elle, que d'autres espèces : hareng, maquereau, etc.... garderaient sa renommée poissonneuse de l'Atlantique du Nord-Ouest. Il convient d'apprecier cette richesse . les étrangers la jaloussent.

« La France n'a jamais manqué d'en profiter par les Terres-Neuvas, puis par son grand armement, mais Saint-Pierre-et-Miquelon ne bénéficie plus des avantages de sa situation. Maintenant la souveraineté nationale dans des mers très fécondes, il ne fait plus guère que tirer les marrons du feu.

Pour que le partage redévieille équitable, que faudrait-il ? L'accroissement et la modernisation de l'armement locale et le démarrage de la station frigorifique. Celui-ci paraissait imminent, mais l'atterrissement recommence. Sans cesse recule la date de l'approbation définitive du projet d'exploitation, dont M. Claireaux établissait naguère les bases. Je répéterai comme Ciceron : « Jusques à quand ? », exprimant dans ces trois



mois à la fois la rage de l'impatience et la ferveur de l'espoir de toute une population. »

Ainsi, monsieur le ministre, je vous demande instantanément et respectueusement de me faire tout à l'heure une réponse précise. J'espère que vous me donnerez l'assurance que le projet du frigorifique sera transmis avant le 30 avril au comité directeur du F. I. D. E. S.

En ma qualité de député de ce vieux territoire, je demande au Gouvernement, représenté par M. le ministre de France d'outre-mer, quelle politique il entend suivre vis-à-vis de ces îles. On a proposé de réduire de 30 p. 100 la subvention d'équilibre. Comment compte-t-il faire assurer le fonctionnement des services publics si, sur un budget de dépenses de 480 millions de francs, il tolère une amputation de 30 p. 100 ?

Je souhaite, monsieur le ministre, que, comme vous me l'avez dit lors de la dernière réunion de la commission des territoires d'outre-mer, il ne s'agisse que d'une pure opération comptable.

Je vous prie de me faire une réponse sans ambiguïté, car vous ne devez pas ignorer que certains pays voisins nous observent et il convient d'éviter que des incidents se produisent. Je vous crie casse-cou, car je crains qu'il ne soit un jour trop tard pour agir.

Mon attitude à venir sera dictée par la réponse que vous me ferez tout à l'heure. Moi, dont les collègues qui m'entourent connaissent les sentiments, je déclare que je me refuserai, à mon grand regret, de donner ma confiance au Gouvernement si tout à l'heure je ne reçois pas des précisions nettes et précises.

Les mesures pour le moins arbitraires proposées par M. le ministre du budget, sans doute avec votre assentiment, monsieur le ministre de France d'outre-mer, ne sont pas de nature, crovez le bien, à réaliser cette union française à laquelle nous rêvons tous, (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président.— La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer.

M. François Mitterrand, ministre de la France d'outre-mer.— M. Laurelli sait dans quelles conditions est établi le budget du territoire de Saint-Pierre et Miquelon ; il l'a lui-même rappelé tout à l'heure.

La France se doit, certes, d'aider la courageuse population de ces îles, mais puisque nous parlons chiffres, il est tout de même bon de savoir que la nation française, afin d'assurer la vie de ce territoire, verse pratiquement une rente de 100.000 francs à chaque habitant de Saint-Pierre et Miquelon et cela dès sa naissance.

Ce chiffre qui fait image, et qui est exact, montre le déséquilibre du budget de Saint-Pierre et Miquelon. Il témoigne en même temps de la

position des ressources de ce territoire et de son évolution.



solicitude, qui ne s'est jamais démentie, du Gouvernement de la République.

Le nombre des fonctionnaires — plus de deux cents — paraît sans doute fort élevé si l'on songe que la population ne dépasse pas cinq mille habitants. Cela représente une lourde charge pour le budget, charge compréhensible et nécessaire d'ailleurs, mais que l'Assemblée ne doit pas ignorer, et qui doit tempérer un peu l'indignation de M. Laurelli qui sait fort bien que la vie administrative et celle de l'ensemble de la population de Saint-Pierre et Miquelon sont assurées dans la mesure où le Gouvernement de la République consacre ses efforts en faveur de ce territoire.

Que Saint-Pierre et Miquelon excite certaines convoitises, est-ce possible ? En tout cas, il n'est pas du rôle d'un député, et surtout pas celui de Saint-Pierre et Miquelon même de douter en quoi que ce soit du loyalisme et du patriotisme des habitants des îles. Pour sa part, le devoir du Gouvernement serait de protester si pareille supposition était par extraordinaire émise.

Enfin, M. Laurelli me demande si je me suis opposé à la réduction des quelques 70 millions de francs dont il a parlé tout à l'heure. Cette réduction se place dans le cadre des économies imposées par l'Assemblée nationale au Gouvernement. Je pourrai, au passage, faire cette constatation, mille fois répétée, que l'Assemblée ne manque jamais d'inviter, voire de contraindre le Gouvernement à réaliser certaines économies nécessaires, mais que chaque fois que ce dernier en propose, il se heurte aux protestations des députés intéressés, entraînant derrière eux l'Assemblée elle-même, de sorte que celle-ci, après avoir acclamé des économies en gros, finit par les refuser en détail.

Toutefois, que M. Laurelli ne s'inquiète pas outre mesure. Il est évident que nous assurerons à Saint-Pierre et Miquelon son train de vie. Les dépenses sont engagées, il faudra bien que la note soit payée. J'ai la charge d'assurer la vie des services publics dans ces îles et je pense qu'en fin d'année il ne sera pas difficile de faire la différence. Ainsi M. Laurelli pourra constater par lui-même que les territoires de Saint-Pierre et Miquelon ne seront pas brimés par les décisions du Gouvernement, décisions qui seront d'ailleurs soumises à l'assentiment de l'Assemblée nationale au cours de la discussion d'un texte d'ordre plus général qui lui sera proposé dans quelques jours,

Il sera possible alors à l'Assemblée de substituer aux économies proposées par le Gouvernement d'autres économies. C'est ce que je souhaite dans l'intérêt de Saint-Pierre et Miquelon. Le Gouvernement n'a pas l'intention d'opposer l'article 48 du règlement aux propositions qui pour-



ront être faites dans ce sens. M. Laurelli pourra donc présenter toute suggestion utile.

M. Dominique Laurelli. — Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la France d'Outre-mer. — Volontiers.

M. Dominique Laurelli. — Je suis heureux, monsieur le ministre, d'entendre votre déclaration touchant le projet de réduction de la subvention d'équilibre.

Vous me dites que tôt ou tard, dans le courant de l'année, le Gouvernement sera obligé, par la force des choses, de compléter les sommes qui auront été mises à la disposition du territoire de Saint-Pierre et Miquelon. Il n'en reste pas moins que la proposition du Gouvernement est très dangereuse et que l'on ne doit pas jouer avec les territoires d'outre-mer.

Dans ce budget de la France d'outre-mer, on constate une fois de plus que l'on s'est attaqué au petit gibier, à la plus petite possession de la France d'outre-mer.

M. le ministre de la France d'outre-mer. — Monsieur Laurelli votre affirmation est fondamentalement inexacte. Proportionnellement et même absolument, le territoire de Saint-Pierre et Miquelon est celui qui reçoit la plus forte subvention.

Il suffit de se reporter au détail du budget du ministère de la France d'outre-mer pour constater que, dans tous les domaines, le territoire de Saint-Pierre et Miquelon est celui qui bénéficie des plus grands efforts de la métropole et du Gouvernement.

M. Dominique Laurelli. — La faute incombe au Gouvernement de 1935.

M. le ministre de la France d'outre-mer. — L'effort consenti est évidemment comme il est nécessaire d'ailleurs. Mais que le député de Saint-Pierre et ne vienne pas affirmer le contraire !

M. Dominique Laurelli. — Tout ce que j'ai dit est exact et correspond à des faits avérés.

M. le Ministre de la France d'outre mer. — M. Laurelli, s'écartant de cette discussion budgétaire — mais il n'aura pas été le seul à l'avoir fait, aussi je l'en tiens quitte — m'a posé une question au sujet de l'installation d'un frigorifique.

Je sais combien cette installation est indispensable. J'en suis convaincu et je retiens l'idée. Je reprends même l'initiative à mon compte, mais je ne veux pas qu'elle soit réalisée dans de fâcheuses conditions.

Sans vouloir entretenir l'Assemblée du détail de cette affaire, je lui signale qu'il serait inquiétant de laisser entre les mains d'une seule personne ou d'une seule société, surtout quand elle est étrangère, la disposition des ressources économiques majeures de ce pays.



En raison même des craintes exprimées par M. Laurelli à propos de certaines convoitises qui, si elles n'existent pas encore, pourraient être suscitées par un texte hasardeux, je ne voudrais pas placer, sans garanties indiscutables, entre les mains de telle personne ou de telle société les intérêts de ce territoire.

C'est pourquoi je suis contraint de réfléchir minutieusement aux conditions dans lesquelles je soumettrai au comité directeur du F. I. D. E. S., le projet de création de ce frigorifique et je proposerai les subventions nécessaires.

Nous sommes donc d'accord sur le fond. La réalisation s'effectuera, mais elle exige un minimum de garanties qui ne sont pas encore assurées pour l'instant et qui le seront, j'en suis sûr, bientôt.

M. Laurelli peut ne pas s'estimer satisfait de ma réponse. Je lui laisse le soin d'apprécier si elle est aussi précise qu'il le désirait. J'attendrai sa conclusion sans impatience. Je serais navré qu'elle l'amène à voter contre le Gouvernement. Nous avons beaucoup de dilection pour chacun des membres de la majorité si attachée à l'œuvre du Gouvernement, mais faudrait-il se lamenter après chaque défection ?

M. le président.— La parole est à M. Laurelli.

M. Dominique Laurelli.— Monsieur le ministre, je vous ai demandé de me faire une réponse précise et notamment de me fixer un délai. Vous n'avez fait que renouveler la réponse que vous m'aviez déjà faite à plusieurs reprises.

Je vous ai demandé dans combien de temps, à un mois près, le projet en question sera transmis au comité directeur du F. I. D. E. S.

M. le président.— La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer.

M. le ministre de la France d'outre-mer.— S'agissant d'une décision qui rentre dans mes attributions, je ne veux pas être soumis à l'intervention d'un parlementaire, et surtout pas celui du territoire même pour une décision d'intérêt général.

Je ne veux être lié par aucun délai.

M. Dominique Laurelli.— Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je prends acte de votre déclaration. Je m'en doutais un peu !

M. le président.— Personne ne demande la parole ?....

Je mets aux voix le chapitre 5020, au chiffre de 499 millions 820.000 francs.

(Le chapitre 5.020, mis aux voix, est adopté.)